



ETHIQUE PUBLIQUE ET COURAGE POLITIQUE

**Question clé
de la gouvernance**

par Cynthia Fleury



Dans une société qui confond parfois changement et mouvement, aggiornamento et chaos, quelle synergie d'acteurs et quelles valeurs mobiliser pour créer la communauté de demain ? Le courage peut-il être un outil de régulation et de gouvernance publique ?

Une théorie du sujet

Le courage est une vertu démocratique à restaurer pour assurer à la démocratie sa durabilité. L'enjeu est de le faire passer de la résistance à la gouvernance. Cela est tout à fait possible car le courage est tout autant un impératif de résistance qu'un impératif d'invention.

Le courage comme théorie du sujet, pourquoi ? Parce que cette chose qu'il faut faire, dit Jankélévitch, c'est à moi de la faire. La délégation à autrui s'arrête là.

Le courageux, poursuit-il, est celui qui comprend que le cogito moral se pratique *séance tenante*. Ici et maintenant. Être courageux devient alors l'autre versant d'une sagesse, celle d'être présent à soi-même, affranchi des sphères fantasmatisques. Le courage nous assure l'être *en phase* car il ne se déporte ni vers le futur ni vers le passé. Il est irrémédiablement là. Une sorte de vraie ontologie. Sans doute, le moment où l'on éprouve la finitude et où on la dépasse. L'éternité *séance tenante*. On croit que la lâcheté dit la vérité des hommes, mais rien de tel. Seul le courage dit leur singularité, leur irréductible.

Le futur du courageux est *celui de la minute qui vient*. « Non, la bonne volonté ne remet pas à demain ce qu'elle peut faire *séance tenante* et toute affaire cessant¹. »

Aujourd'hui, nous sommes dans le travestissement complet. L'agitation à la place de l'action, et, pour les plus désespérés ou ceux qui portent en eux un ressentiment profond, le passage à l'acte à la place de l'action, soit le contraire même d'une action car l'action vaut par sa force transformatrice et durable.

« Desserrer l'urgence des improvisations hâtives en maintenant l'avenir à bonne distance » et pourtant « *séance tenante* » dit Jankélévitch, autrement dit, il faut déconstruire les illusions d'urgence et faire de la théorie du sujet une authentique urgence.

1. Vladimir Jankélévitch, *Le sérieux de l'intention*, Traité des vertus I, Paris, Flammarion, « Champs », 1983, p. 255-257.



Cynthia FLEURY, enseignant-chercheur en philosophie politique et psychanalyste, professeur à l'American University of Paris, chercheur à l'unité UMR7204 CNRS-MNH-UPMC, Laboratoire Conservation des Espèces, Restauration et Suivi des Populations, Museum National d'Histoire Naturelle. Travaille sur les outils de la régulation démocratique. Auteur de *Les pathologies de la démocratie* (Fayard, 2005 ; Livre de poche 2009) et de *La fin du courage* (Fayard, 2010).

Cette conférence de Cynthia Fleury sur la gouvernance et la démocratie est tout-à-fait d'actualité avec l'émergence des métropoles et des grandes régions. Elle a été organisée par l'ADEUS le 8 novembre 2011, dans le cadre de la démarche prospective engagée depuis 2010.



Un rendez-vous avec soi-même

« Cette chose qu'il faut faire, c'est moi qui dois la faire », poursuit Jankélévitch, « et non pas quelqu'un en général, non pas ce Moi-en-Soi, qui n'étant ni moi, ni toi, ni lui, mais seulement « on », est la personne qui n'est personne² ». Et telle est sans doute la difficulté. Car le « on qui n'est personne » est notre viatique habituel. On vit sans vivre, en attendant la mort et la grâce, mais de façon si peu différenciée que l'on manquera les deux. Le courage, c'est déjà cela : l'autre nom d'un rendez-vous avec soi-même.

Dans un esprit sadien³, la « morale » capitaliste tue, petit à petit, le sujet en considérant qu'il est bel et bien interchangeable, échangeable, substituable. Or, le courage c'est de considérer que vous êtes irremplaçable.

Cette invisibilité sociale à laquelle on nous contraint et à laquelle nous participons parce que nous pensons, à un moment donné, pouvoir être le passager « clandestin » de l'absence de morale généralisée, ce système de la remplaçabilité doit être déstabilisé par une éthique du courage individuel qui est un processus de visibilité totale.

La clause est de conscience car elle est « de désignation personnelle⁴ ». Il n'y a pas de capitalisation du courage au sens classique du terme. Antinomique de la morale capitaliste qui est une éthique du résultat, le courage ne vaut que par l'acte lui-même. Sur le court terme, la vérité du courage ne tient que dans son acte d'avoir fait ce que l'on avait à faire.

Sur le long terme, le courage est seul protecteur du sujet parce qu'il lui évite une érosion, dont il ne sera pas si simple de guérir. La seule manière de protéger son sujet est de ne pas renoncer à faire cohérence avec soi-même, d'être agent de sa vie, ce que les anglo-saxons appellent l'*agency*, et non d'être l'objet du simple désir d'autrui.

Au niveau collectif, le courage est un instrument de régulation de la *common decency* ou décence commune. L'injonction au courage rappelle que, au cœur des affaires publiques, l'instance du moi reste prioritaire.

Irréductible aux autres et potentiellement convocable, le moi est le socle sur lequel s'édifie l'intérêt collectif. Si chacun prend sur soi d'être courageux, si chacun assume l'injonction qu'il se fait à soi-même, alors la cité, dit Jankélévitch, cesse d'être le lieu où s'organise la fuite de la morale. Une cité valide est une cité qui organise la fin de cette fuite.

Dans le discours qu'il adresse à ses juges, Socrate⁵, qui avait été condamné pour corruption de la jeunesse, leur dit en substance : avant de vous occuper des affaires publiques, il est important d'avoir le souci de vous-même (connaissez-vous vous-même).

Parce qu'il préserve le sujet de sa propre érosion et qu'il protège contre l'entropie démocratique, le courage est un outil de gouvernance, voire de régulation.

Peur et courage sont liés. Le courageux est celui qui éprouve la peur, qui ne la nie pas, mais qui ne se laisse pas enliser par elle. Il la dépasse. Je défends l'idée que le courage s'éprouve à l'aune du découragement. Si nous paraissions, de nos jours, moins courageux, c'est parce que notre idéologie utilitariste nous fait croire que le courage est antinomique de la réussite. Il est vrai que le courage est sans victoire, sans capitalisation : ce n'est pas parce que j'ai été courageux que je peux m'exempter de l'être demain. Pour autant, le courage est sans échec possible car ce qui compte, ce n'est pas le résultat, mais l'acte.

Cynthia Fleury

La fin du courage

Fayard



2. Ibid. p. 228.

3. Christopher Lash, *La culture du narcissisme. La vie américaine à un âge du déclin des espérances*. Paris, Flammarion, « Champs », 1979, rééd 2006. p. 105 ; Axel Honneth, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008.

4. Vladimir Jankélévitch, *Le sérieux de l'intention*. op cit., p. 228.

5. Platon, *Apologie de Socrate*.

De la souveraineté

La souveraineté du peuple est asymétrique par essence⁶. Elle est une césure entre, d'un côté, la souveraineté directe de l'exécutif, des instances représentatives et, de l'autre, une souveraineté de contrôle, ou « d'empêchement », une souveraineté de surveillance, qui fonctionne de façon très directe au moment de l'échéance électorale mais qui, hors de ce moment, fait son travail de vigie sans grande efficacité.

Je crois que le peuple est aujourd'hui trop mature, trop éduqué, pour se satisfaire d'une conception intermittente de la souveraineté.

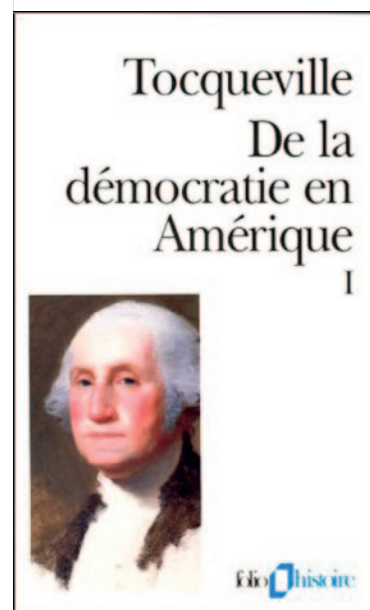
Il est nécessaire de renforcer les instances représentatives, de corriger leur manque de représentativité et de mettre en place des instances participatives dignes de ce nom. Créer une démocratie continue, c'est renforcer le pouvoir de codécision et de négociation du peuple et des grands acteurs publics, renforcer le paradigme délibératif de la société et au sein de l'Assemblée nationale.

Dans une démocratie adulte, la pluralité est la matrice même de l'acceptabilité des réformes et de leur durabilité. Aujourd'hui, l'alternance est utilisée comme un outil de radotage. On revient sur ce qui a été fait au lieu de poursuivre la tâche et d'inventer.

6. Pierre Rosanvallon

Le deuxième point concerne la création d'instances participatives dignes de ce nom. L'État fait preuve d'infantilisme lorsqu'il se tient dans une posture de dirigisme, de manque de concertation, de décentralisation, et de délégations. Ce problème devra être réglé. J'aime me souvenir de la description tocquevillienne de la démocratie en Amérique : « *Il arrive quelquefois alors, que la centralisation [vous pouvez remplacer par l'État] essaie en désespoir de cause, d'appeler les citoyens à son aide, mais elle leur dit : « Vous agirez comme je voudrai, autant que je voudrai et précisément dans le sens que je voudrai, vous vous chargerez de ces détails sans aspirer à diriger l'ensemble, vous travaillerez dans les ténèbres et vous jugerez plus tard mon œuvre par ses résultats. »* » « *Ce n'est point à de pareilles conditions qu'on obtient le concours de la volonté humaine. Pourquoi ? Parce que l'Homme est ainsi fait qu'il préfère rester immobile que marcher sans indépendance vers un but qu'il ignore* ». Le gouvernement doit fabriquer cette marche, ce sens, clarifier ce but et y aller en pleine indépendance avec le sentiment d'une autonomie préservée.

7. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique I*.



La participation, entre éthique de discussion et éthique de responsabilité

« L'éthique de la discussion » renvoie à un certain bloc de droit : le droit à l'expression, à l'information, à la consultation, à la concertation et à la délibération. Cela veut dire aussi que nos démocraties adultes veulent être des démocraties capacitaires, un concept développé par Amartya Sen⁸, et selon lequel il n'y a pas de droit sans pleine jouissance de ce droit.

Dans la démocratie adulte dite « des capacités », le droit à l'expression cherche

à conjuguer la liberté et l'efficacité. On veut tout autant exprimer son point de vue que convaincre : chacun doit pouvoir avoir accès à des instances de légitimation de la parole citoyenne, ne pas subir de représailles s'il parle, et ne pas être dans l'obligation d'adapter ses préférences aux attentes des représentants de l'administration publique.

Dans une démocratie des capacités, des structures d'*advocacy* sont mises en place, notamment par des associations pour former les citoyens à l'expression, afin que leur avis soit pris en compte.

8. Prix Nobel d'économie (1998), Amartya Sen est aussi philosophe. Il a inventé le concept de « capacité », qui évalue les possibilités offertes aux individus d'exercer leur liberté.

Sur les types de responsabilités, nous avons deux grands droits : le droit à la décision -une participation qui ne décide pas n'est pas une participation- et le droit à l'auto-évaluation. Jürgen Habermas donne une définition très claire du déficit démocratique : « *Chaque fois que le cercle des personnes qui participent aux décisions ne recouvre pas le cercle de ceux qui en subissent les conséquences*⁹. » La superposition des cercles est l'enjeu de ces sas que sont les dispositifs de participation.

Rousseau disait que le contrat social était tacite. Pour le citoyen, la délibération, qu'elle soit représentative ou participative, sert à vérifier les termes du contrat, à s'interroger

9. *Après l'Etat-Nation. Une nouvelle constellation politique.* Fayard, 2000, p. 132.

sur ce qui est légitime en démocratie et à refaire contrat. L'enjeu est de s'interroger sur ce qui est juste.

Amartya Sen considère même que la démocratie est constructiviste. Cela veut dire qu'il n'y a pas de définition du juste *a priori*. Il n'y a de définition du juste qu'*a posteriori*, construit par le peuple (les cultures, l'histoire, etc.) et par la délibération démocratique. Donc l'État ne doit pas chercher à imposer sa version spécifique de ce qui doit être fait en matière de justice, d'actions publiques, mais il doit reconnaître et solliciter le sens de la justice des autres acteurs. Cette sollicitation est véritablement la matière de la participation.

Jürgen Habermas

Après l'État-nation

Une nouvelle constellation
politique

Fayard

Le droit à l'auto-évaluation

La participation démocratique, bien que formalisée, continue d'être un *work in progress*. C'est sa force -mais aussi sa faiblesse- dans la mesure où elle est un sas, un lieu de réajustement, un lieu où l'on retravaille la confiance, où l'on lutte contre les heurts qui sont ressentis au niveau plus institutionnel. C'est un laboratoire, qui doit pouvoir amender son fonctionnement de façon régulière. Pour être évolutif, le protocole doit mettre en place des indicateurs conçus par l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi je parle d'auto-évaluation. Oui, il faut une évaluation, mais

les indicateurs doivent être posés par ceux qui sont à l'intérieur du système, autrement ils s'exposeraient au processus classique de décrédibilisation.

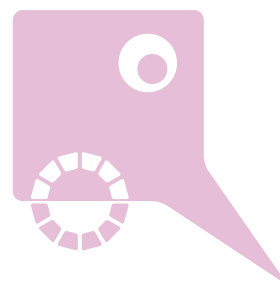
Enfin, comme le souligne le politiste Loïc Blondiaux, un protocole durable de participation démocratique doit inclure un « coût matériel de la discussion », c'est-à-dire une matérialisation de la discussion (compte rendu, suivi, création de sites, animation, etc.) et un budget. Sans cela, il est préférable de ne pas en faire car ce serait contre-productif.

Les majorités qualifiées citoyennes : de la dissidence à la régulation

Pourquoi est-il intéressant de transformer notre regard sur les associations, certains mouvements sociaux, etc., et de parler de majorité qualifiée citoyenne ? Parce que l'enjeu est de faire quitter à ces mouvements leur instance de dissidence, et de les ouvrir à leur capacité de régulation. Dorénavant, il faut travailler avec elles, de façon continue, en amont pour la conception des lois et, en aval, pour leur mise en application. Ces mouvements ne sont pas corporatistes, ils sont souvent transversaux, multi-partisans, parfois internationaux ou européens.

Le *Manifeste des économistes atterrés*, *Sauvons la recherche*, *l'Appel des appels*, etc., sont des exemples de majorité qualifiée citoyenne. Créé par un psychanalyste¹⁰, *l'Appel des appels* est un mouvement qui réunit des psychiatres, auxquels se sont associés les magistrats, les directeurs d'hôpitaux, les enseignants. Cela « traverse ».

10. Mouvement initié par Roland Gori et Stefan Chedri en décembre 2008, en réaction au plan de sécurisation des hôpitaux psychiatriques et au dépistage précoce des enfants dits délinquants, il réunit les professionnels du soin, du travail social, de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'information, de la culture.



Cette dissidence, aujourd'hui, est un mode de gouvernance et doit être reconsidérée véritablement dans sa capacité régulatrice. Elle est là parce que des praticiens de la loi, des praticiens du droit, construisent des propositions très articulées. Le *Manifeste des économistes atterrés* réunit les recommandations des six cents économistes dont fait partie une très grande partie de nos professeurs. Il faut prendre en compte l'expertise des métiers et de la vocation citoyenne. La démocratie n'est pas simplement un projet *in abstracto*, c'est du *in concreto*. Là encore, un travail d'éducation de l'État, de matérialisation de la démocratie, est à faire.

Prenons l'exemple de la réforme fiscale. Peu de personnes y comprennent grand-chose. Pourtant, ce sujet est essentiel pour la cohésion sociale, politique, démocratique. On sait aussi que chacun a une intuition du juste qu'il ne sait pas traduire fiscalement.

MM. Landais, Saez et Piketty¹¹ ont lancé le mouvement « la révolution fiscale » et créé un outil Internet du même nom. Plus de quarante mille Français s'y sont connectés pour inventer leur réforme fiscale, traduire leur vision du juste en réforme, et participer de cette intelligence de « l'aggiornamento démocratique ».

Il serait intéressant de faire le bilan de tous ces outils qui font travailler la société, d'étudier ces viviers de propositions. Or, ces mouvements ne sont ni auditionnés, ni suivis.

Deux autres réflexions me paraissent aussi importantes pour développer, à l'avenir, une conscience citoyenne plus experte et plus actrice de la régulation démocratique. La première est celle de Dominique Bourg et Kerry Whiteside¹², qui renvoient à l'articulation entre le citoyen, le savant et le politique. Bourg et Whiteside proposent notamment la création d'un nouveau Sénat qui accueillerait davantage les ONG, la mise en place d'une Académie du futur, etc. Il est fondamental que les institutions et collectivités développent le lien science-société, conçoivent des rencontres entre scientifiques, élus et citoyens. Nous vivons dans une société où l'intelligence est très présente, mais la capacité d'utiliser et de faire partager démocratiquement cette intelligence est assez faible.

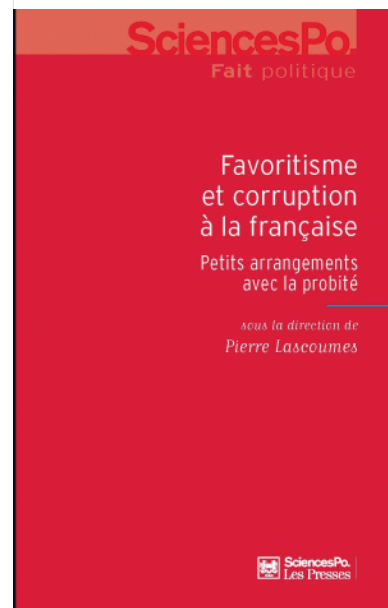
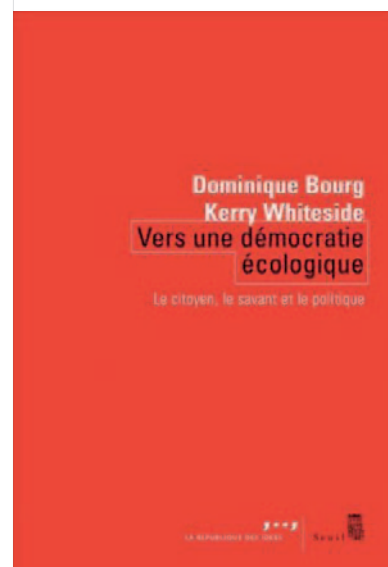
La deuxième réflexion est développée par Pierre Lascoumes¹³. Elle porte sur la probité publique, l'un des socles de la cohésion sociale, sur laquelle nous avons une importante marge de progression. Il s'agit, dit-il, de « domestiquer les conflits d'intérêts » et de faire la différence entre les conflits de légitimité, de devoirs, d'appartenance, de loyauté, d'intérêt. Tout cela demande du travail. Pierre Lascoumes défend le renforcement des déclarations d'intérêts ou de ressources, l'interdiction du cumul des mandats, l'interdiction de fonction ou de rémunération, le fait d'encadrer le lobbying, le fait de remettre en cause la limitation stricte du secret défense qui fait obstacle aux investigations sur les circuits financiers illicites, de clarifier les critères et les procédures de nominations pour tous les organismes publics et parapublics, de créer une instance de transparence et d'appel, etc. Il rappelle que nous sommes assez doués dans la mise en place d'autorités indépendantes, auxquelles nous ne donnons en général aucun moyen. C'est le cas notamment de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques, de la Commission pour la transparence financière de la vie politique, ou encore du Service central de prévention de la corruption. En somme, il y a une obligation de réguler plus efficacement les conflits d'intérêts.

Pour conclure, l'*Agency*, la *common decency*, le renforcement des structures représentatives et participatives, le renforcement de la déontologie et de la probité de la vie publique sont quelques-unes des pistes pour mobiliser les citoyens, donner des moyens à la société civile, non plus de rester des dissidents, mais de réguler nos sociétés, et de mettre en place une véritable gouvernance.

11. <http://www.revolution-fiscale.fr>

12. Co-auteurs de *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*. Seuil, 2010.

13. Pierre Lascoumes (dir.), *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*. Paris, Presses de Sciences Po, 2010.



Pour en savoir plus...

Une sélection bibliographique de Cynthia Fleury

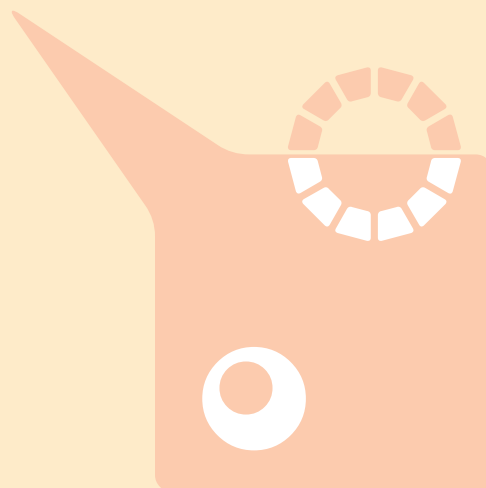
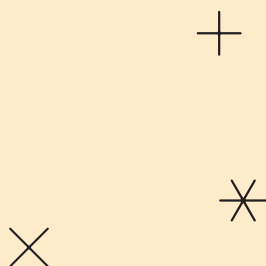
- Cynthia Fleury, *Difficile tolérance*, avec Yves Charles Zarka, Paris, éd. Presses universitaires de France, coll. « Intervention philosophique », 2004
- Cynthia Fleury, *Manifeste pour une nouvelle école*, avec Jean-Luc Muracciole, éd. Little Big Man, coll. « Nomad's Land », 2004
- Cynthia Fleury, *Les Pathologies de la démocratie*, Paris, éd. Fayard, 2005.
- Cynthia Fleury, *Les Pathologies de la démocratie*, Paris, éd. Librairie générale française, coll. « Le Livre de poche / Biblio essais », (no 31544), 2009
- Cynthia Fleury, *La Fin du courage : la reconquête d'une vertu démocratique*, Paris, éd. Fayard, 2010

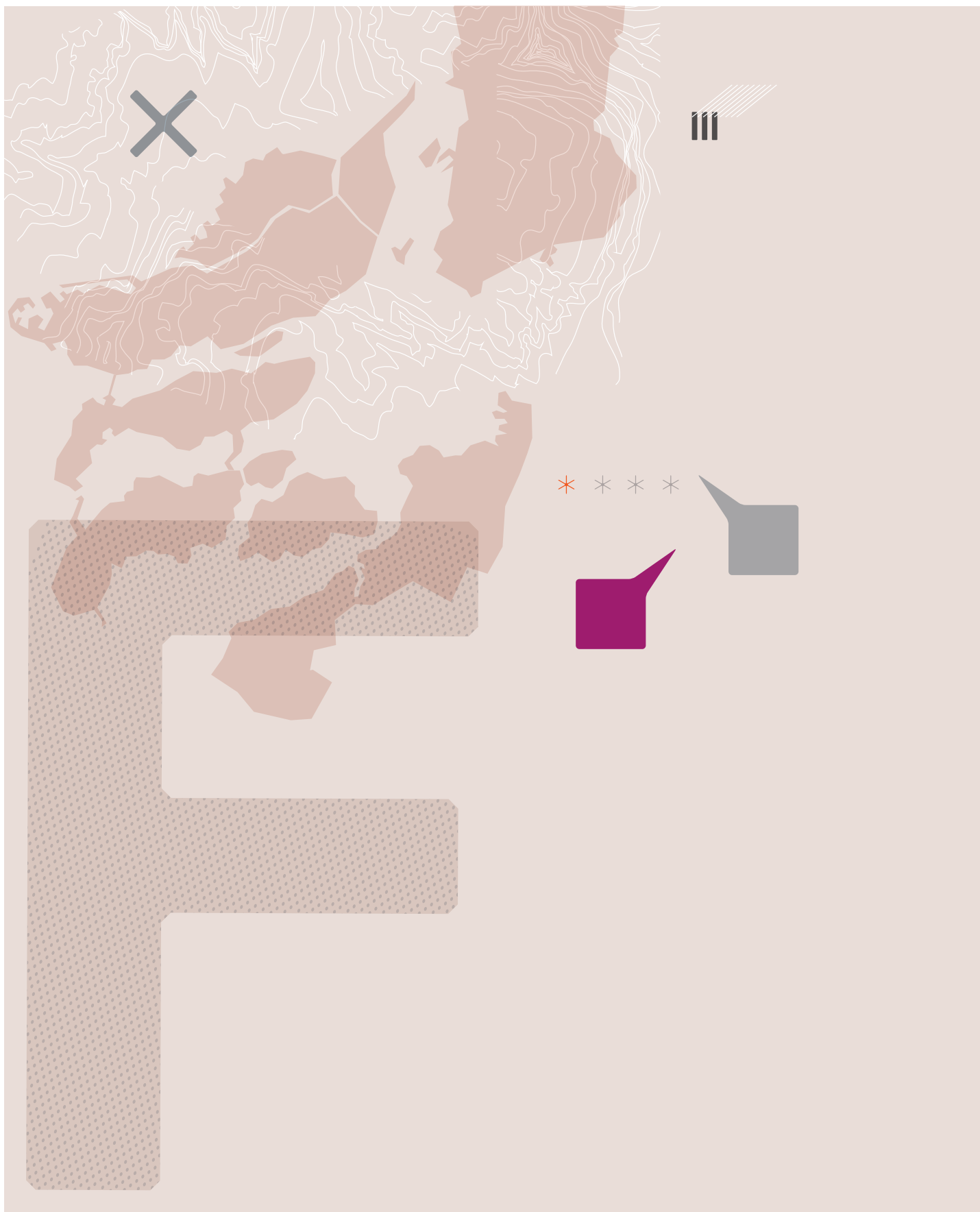
Une sélection de publications issues de la démarche prospective ADEUS

- Cynthia Fleury, « Ethique publique et courage politique : question clé de la gouvernance », Vidéo de la conférence du 8 novembre 2011, Adeus, février 2015 : <http://www.adeus.org/productions/seminaire-de-ladeus-2011-ou-va-t-on-2>
- Michel Lussault, « Urbanisation et métropolisation française : tendances actuelles et scénarios possibles », Synthèse de la conférence du 15 septembre 2011, Adeus, février 2015
Vidéo sur : <http://www.adeus.org/productions/seminaire-de-ladeus-2011-ou-va-t-on>
- « Indicateurs de liens entre territoires : une analyse synthétique des interdépendances », *Les Notes de l'ADEUS n° 152*, 2014
- « Région métropolitaine de Strasbourg : cohésion et rayonnement des territoires », *Dimension Villes et Territoires n° 67*, Adeus, décembre 2011
- « Le territoire métropolitain en 2040 : et si c'était le fil de l'eau ? », *Les Notes de l'Adeus n° 46*, juin 2011
- « Métropoles inconscientes », *Dimension Villes et Territoires n° 66*, Adeus, juin 2011
- « Construire un territoire métropolitain durable : des concepts et des hommes », *Dimension Villes et Territoires n° 65*, Adeus, février 2011
- Pierre Radanne, « Ville et visions du futur », *Les Notes de l'ADEUS n° 8*, juillet 2010

De la DATAR au territoire local

- Gilles Pinson, Max Rousseau « Les systèmes métropolitains intégrés – état des lieux et problématiques », Datar, *Revue Territoire 2040 n° 2* in La Documentation française, 2011
- Gilles Pinson, « Les systèmes métropolitains intégrés – processus et scénarios », Datar, *Revue Territoire 2040 n° 4* in La Documentation française, 2011
- Philippe Durance (entretien avec) « Prospective et rétrospective : la fin avant les moyens », *Le bulletin de l'ILEC n° 412*, juillet-août 2010





L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**
Validation : **Yves Gendron, Directeur général adjoint**
Équipe projet: **Cathie Allmendinger** (chef de projet), **Jean Isenmann**,
Sophie Monnin, Pierre Reibel
Synthèse rédigée par **Lucienne Toledano**
Photo et mise en page : **Jean Isenmann**

© ADEUS - Février 2015
Notes et Actualités de l'urbanisme sont consultables
sur le site de l'ADEUS www.adeus.org